

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 1^{er} juin 2017 au Conseil Départemental de la Seine-Maritime à ROUEN, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence du représentant de Mme la Préfète de la Région Normandie et de M. Patrick MOREL, Agent Comptable de l'EPF Normandie,

- VU** le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2014-1732 du 29 décembre 2014 et n°2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011,
- VU** la demande de report d'échéance de rachat d'une durée de trois ans, reçue par courrier de Monsieur le Maire de LILLEBONNE en date du 16 février 2017,
- VU** la convention passée avec la Ville de **LILLEBONNE** le 05 juin 2012,
- SUR** les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

APRES EN AVOIR DELIBERE
D E C I D E

D'accorder, aux conditions contractuelles de portage, à la Ville de **LILLEBONNE** (Seine Maritime), un report, d'une durée de trois ans, sur l'échéance de rachat, de l'ensemble immobilier sis 1 bis rue de l'étang à LILLEBONNE cadastré section **AK 220 et 221** pour une contenance totale de 453 m².

La nouvelle date d'échéance de rachat est fixée au **25 juillet 2020**.

Tout dépassement de cette date d'échéance sera soumis à pénalité dès le premier jour supplémentaire jusqu'à la date de cession définitive.

Sur la période de dépassement, le taux d'actualisation applicable sera de 5 %.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,

S. LECORNU

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,

G. GAL

Délibération approuvée
Pour la Préfète et par délégation
A Rouen, le 09 Juin 2017
l'adjointe au Maire général
La Préfète,
pour les affaires régionales
chargée du pôle "politiques publiques"

Christine GIBRAT